

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration sur les états financiers et du rapport de gestion y afférant, et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers dudit exercice.

Cette résolution est approuvée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion pendant la durée de cet exercice.

Cette résolution est approuvée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 954.895,000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

Résultats reportés au 31/12/2013	2 506 613,389
Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	954 895,000
Résultats reportés avant affectation	3 461 508,389

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2014	6 097 712,535
Résultats reportés de 2013 (dont les réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 461 508,389
Bénéfice distribuable	9 559 220,924
Réserves légales (Affectation limitée à 120.669,558 DT en raison de l'atteinte du minimum légal de 10% du capital)	120 669,558
Reliquat :	9 438 551,366
Dividendes (0,200 DT par action) (*)	5 000 000,000
Reliquat :	4 438 551,366
Réserves pour fonds social	75 000,000

Reliquat :	4 363 551,366
Résultats reportés de 2014 (distribuables en franchise de retenue)	11 508,389
Résultats reportés de 2014 (distribuables avec retenue à la source)	4 352 042,977

^(*) Dont **3 450 000,000 DT** prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit **0,138 DT** par action.

Le dividende sera détaché de l'action et mis en paiement à compter du 15/06/2015. Le règlement s'effectuera auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction de la STICODEVAM n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relatives aux opérations sur titres.

Cette résolution est approuvée à la majorité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La répartition, entre les administrateurs, du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est approuvée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2015 de Madame Maha NAJJAR TAJINA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Abdelwahed GOUIDER, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

Cette résolution est approuvée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat des tous les administrateurs de la société à l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Membre	Représenté par	Qualité
Slimene BETTAIEB	Lui-même	Président
ATB	Abdelwehad GIOUDER	Membre
Fethi BLANCO	Lui-même	Mandaté par L'ATB
Maha Najjar TAJINA	Lui meme	Mandaté par l'ATB
ATI SICAF	Adel Ben Youssef	Membre
Société ENNAKL	Kaies Marrakchi	Membre
BNA	Faouzi GUEBLI	Membre
Ammar TLILI	Lui-même	Mandaté par la BNA
SEFINA SICAF	Férid ABBES	Membre
Laaroussi BOUZIRI	Lui-même	Administrateur indépendant
Ezzeddine SAIDANE	Lui-même	Administrateur indépendant
Ridha ZERZERI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Cette résolution est approuvée à la majorité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Monsieur Mohamed DRISS en tant que conseiller auprès du conseil d'administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est approuvée à L'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Financial Auditing & Consulting FAC représentée par Monsieur Neji HERGLI
- La Générale d'Audit & Conseil GAC représentée par Monsieur Chiheb EL GHANMI

- Cette résolution est approuvée à L'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

- Cette résolution est approuvée à L'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE



Plus qu'un leasing...

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2014

En dinars	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 772 635	16 602 379
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	396 925 993	367 454 606
Placements à long terme	8	17 132 759	17 666 346
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	9	74 075	74 053
b- Immobilisations corporelles	10	4 118 182	3 976 171
Autres actifs	11	5 339 636	6 124 196
Total de l'actif		437 363 279	411 897 752
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	0	0
Emprunts et dettes rattachées	13	334 603 659	312 167 935
Dettes envers la clientèle	14	4 419 652	2 485 762
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 893 180	20 831 918
Autres passifs	16	8 027 638	10 090 699
Total du passif		369 944 128	345 576 313
CAPITAUX PROPRES			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613
Total des capitaux propres	17	67 419 152	66 321 439
Total passif et capitaux propres		437 363 279	411 897 752

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014 avant affectation	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Affectation approuvée par l'AGO du 29/05/2015			120 670	- 954 895	75 000	1 856 938	- 1 097 713	-
Dividendes							- 5 000 000	- 5 000 000
Solde au 31/12/2014 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	1 507 474	4 363 551	0	67 419 152

RESUME DES PRINCIPALES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 29/05/2015:

- * Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014
- * Quitus entier et sans réserves aux administrateurs
- * Fixation d'un dividende de 0,200 dinars par action, soit 20% de la valeur nominale, qui sera mis en paiement à compter du 15/06/2015
- * renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration
- * renouvellement du mandat des commissaires au comptes
- * Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de cent millions de dinars